

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des affaires étrangères et du
développement international

**Arrêté du 8 octobre modifiant l'arrêté modifié du 15 décembre 2014 portant nomination
des représentants du personnel à la commission administrative paritaire
du corps des ministres plénipotentiaires**

NOR : MAEA1523673A

Le ministre des affaires étrangères et du développement international,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n° 69-222 du 6 mars 1969 modifié relatif au statut particulier des agents diplomatiques et consulaires ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu l'arrêté du 30 mai 2007 modifié instituant des commissions administratives paritaires au ministère des affaires étrangères et européennes ;

Vu l'arrêté du 15 décembre 2014 portant nomination des représentants du personnel à la commission administrative paritaire du corps des ministres plénipotentiaires ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2014 modifiant l'arrêté du 15 décembre 2014 portant nomination des représentants du personnel à la commission administrative paritaire du corps des ministres plénipotentiaires ;

Vu l'arrêté du 18 février 2015 portant admission à la retraite de M. Pierre MENAT, ministre plénipotentiaire hors classe, représentant suppléant du personnel à la commission administrative paritaire des ministres plénipotentiaires ;

Vu le courrier en date du 5 octobre 2015 de M. Philippe ZELLER, ministre plénipotentiaire hors classe,

Arrête

Article 1er

L'article 1^{er} de l'arrêté modifié du 15 décembre 2014 est ainsi modifié pour ce qui concerne le grade de ministre plénipotentiaire hors classe :

Ministres plénipotentiaires hors classe

Titulaires :

- Mme Pascale ANDREANI (ADIENA)
- M. Denis PIETTON (CFDT-MAE)

Suppléants :

- M. Philippe ETIENNE (ADIENA)
- M. Jean-François DESMAZIÈRES (CFDT-MAE)

Et pour ce qui concerne le grade de ministre plénipotentiaire de 1^{ère} classe :

Ministres plénipotentiaires de 1^{ère} classe

Titulaires :

- Mme Elisabeth BETON-DELEGUE (ADIENA)
- M. Patrice PAOLI (ASAO)

Suppléants :

- M. Jérôme PASQUIER (ADIENA)
- Mme Elisabeth BARBIER (ASAO)

Article 2

Le directeur général de l'administration et de la modernisation est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires étrangères.

Fait à Paris, le 8 octobre 2015

Pour le ministre des affaires étrangères et
du développement international
et par délégation

Le sous-directeur de la politique
des ressources humaines
C. MANUEL